

AA CORMORAN

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 45-46 Boulevard de la Croisette à Cannes (06400)
948 775 382 R.C.S. Cannes
(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES

ACTE UNANIME SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 30/01/2025

LES SOUSSIGNES :

1. **Abdulaziz KH A M H ALSHAYA**, né le 24 janvier 1991 à Kuwait (KOWEIT) demeurant *House 1, block 1, street 38 Alshaya residence, Al Bidaa, Kuwait (KOWEIT)*, de nationalité koweïtienne ;

ci-après désigné "**Abdulaziz ALSHAYA**",

ET

2. **Abdulla KH A M H ALSHAYA**, né le 16 Mai 1997 à Kuwait (KOWEIT) demeurant *House 1, block 1, street 38 Alshaya residence, Al Bidaa, Kuwait (KOWEIT)*, de nationalité koweïtienne ;

ci-après désigné "**Abdulla ALSHAYA**",

associés (les "**Associés**") possédant ensemble les 100 parts sociales composant l'intégralité du capital et des droits de vote de AA Cormoran, société civile immobilière au capital de cent euros (100 €), divisé en cent (100) parts sociales d'un euro (1 €) de valeur nominale chacune (les "**Parts Sociales**"), dont le siège social est situé 45-46 Boulevard de la Croisette à Cannes (06400), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes sous le numéro 948 775 382 (ci-après la "**Société**"),

ont pris à l'unanimité, conformément à l'article 22 des statuts de la société (les "**Statuts**"), les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- (1) Agrément de Kholoud A H A ALNASER et de Salwa KH A M H ALSHAYA en qualité de nouvelles associées de la Société par suite de la cession (i) par Abdulaziz ALSHAYA de la totalité des Parts Sociales qu'il détient, à savoir, pour chacune d'entre elles, vingt-cinq (25) Parts Sociales de la Société et (ii) par Abdulla ALSHAYA de la totalité des Parts Sociales qu'il détient, à savoir, pour chacune d'entre elles, vingt-cinq (25) Parts Sociales de la Société (ensemble, la "**Cession**") ;
- (2) Désignation des nouveaux gérants de la Société ;
- (3) Modification corrélative des statuts ;
- (4) Pouvoirs pour signature ; et
- (5) Pouvoirs pour formalités.

AA CORMORAN

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 45-46 Boulevard de la Croisette à Cannes (06400)
948 775 382 R.C.S. Cannes
(la "**Société**")

Préalablement à la signature du présent acte, il a été mis à la disposition des Associés :

- la notification des Associés informant la Société de leur projet de Cession en vue de l'obtention de l'agrément de Kholoud A H A ALNASER et de Salwa KH A M H ALSHAYA ;
- le projet d'acte de cession de droits sociaux portant sur cent (100) Parts Sociales de la Société entre Abdulaziz ALSHAYA et Abdulla ALSHAYA d'une part, en qualité de cédants, et Kholoud A H A ALNASER et Salwa KH A M H ALSHAYA d'autre part, en qualité de cessionnaires ;
- le projet de statuts modifiés.

Les Associés, chacun pour ce qui le concerne, ont donné acte de ces déclarations et ont reconnu, en outre, la régularité de leur convocation et la régularité de la notification de la Cession.

Les Associés déclarent expressément que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ainsi que par les Statuts leur ont été communiqués et qu'ils se déclarent suffisamment et valablement informés.

CECI ÉTANT RAPPELÉ, LES ASSOCIES ONT PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

*(Agrément de Kholoud A H A ALNASER et de Salwa KH A M H ALSHAYA en qualité de nouvelles associées de la Société par suite de la Cession (i) par Abdulaziz ALSHAYA de la totalité des Parts Sociales qu'il détient, à savoir, pour chacune d'entre elles, vingt-cinq (25) Parts Sociales de la Société et (ii) par Abdulla ALSHAYA de la totalité des Parts Sociales qu'il détient, à savoir, pour chacune d'entre elles, vingt-cinq (25) Parts Sociales de la Société (ensemble, la "**Cession**") ;*

Les Associés, après avoir pris connaissances des documents suivants :

- Notification des Associés informant la Société de leur projet de cession portant sur l'intégralité des Parts Sociales de la Société ;
- le projet d'acte de Cession des Parts Sociales de la Société par Abdulaziz ALSHAYA et Abdulla ALSHAYA d'une part, en qualité de cédants, et Kholoud A H A ALNASER et Salwa KH A M H ALSHAYA d'autre part, en qualité de cessionnaires ;
- les documents d'identité de Kholoud A H A ALNASER et de Salwa KH A M H ALSHAYA ;

reconnaissent avoir reçu toutes les informations utiles et nécessaires pour prendre la présente décision°;

reconnaissent avoir été valablement informés du projet de Cession ;

prennent acte du projet de Cession qui consiste en la cession à Kholoud A H A ALNASER et Salwa KH A M H ALSHAYA (i) par Abdulaziz ALSHAYA de la totalité des Parts Sociales qu'il détient, à savoir, pour chacune d'entre elles, vingt-cinq (25) Parts Sociales de la Société et (ii) par Abdulla ALSHAYA de

AA CORMORAN

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 45-46 Boulevard de la Croisette à Cannes (06400)
948 775 382 R.C.S. Cannes
(la "**Société**")

la totalité des Parts Sociales qu'il détient, à savoir, pour chacune d'entre elles, vingt-cinq (25) Parts Sociales de la Société

agréent Kholoud A H A ALNASER et Salwa KH A M H ALSHAYA, en qualité de nouvelles associés de la Société et cessionnaire de cinquante (50) Parts Sociales de la Société chacune et, par conséquent, **autorisent** Abdulaziz ALSHAYA et Abdulla ALSHAYA à procéder à la Cession au profit Kholoud A H A ALNASER et Salwa KH A M H ALSHAYA.

DEUXIEME DECISION

(Désignation des nouveaux gérants de la Société)

Les Associés, en conséquence de la décision qui précèdent et après avoir pris connaissance des documents suivants :

- la lettre de démission des co-gérant Abdulla et Abdulaziz ALSHAYA en date du 30 janvier 2025 ;
- les documents d'identité de Kholoud A H A ALNASER et Salwa KH A M H ALSHAYA ;

prennent acte de la démission de Abdulaziz ALSHAYA et Abdulla ALSHAYA de leur mandat de co-gérants de la Société à compter de ce jour ;

donnent, en tant que de besoin, quitus plein et entier à Abdulaziz ALSHAYA et Abdulla ALSHAYA pour l'exécution de leur mandat de co-gérants de la Société.

désignent de nommer Kholoud A H A ALNASER et Salwa KH A M H ALSHAYA en qualité de nouveaux co-gérants de la Société (les "**Gérants**"), en remplacement de Messieurs Abdulaziz ALSHAYA et Abdulla ALSHAYA, à compter de ce jour pour une durée illimitée,

précisent à ce titre, que Kholoud A H A ALNASER et Salwa KH A M H ALSHAYA ne percevront aucune rémunération au titre de leur mandat;

enfin, prennent acte que Kholoud A H A ALNASER et Salwa KH A M H ALSHAYA disposeront des pouvoirs prévus à l'article 20 des statuts de la Société dans l'exercice de leurs fonctions de Gérants.

TROISIEME DECISION

(Modifications corrélatives des statuts)

Les Associés, en conséquence des décisions qui précèdent,

autorisent la modification corrélative des statuts de la Société ainsi que toute autre modification nécessaire suite à la Cession.

AA CORMORAN

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 45-46 Boulevard de la Croisette à Cannes (06400)
948 775 382 R.C.S. Cannes
(la "**Société**")

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs pour signature)

Les Associés, en conséquence des décisions qui précèdent,

donnent, en tant que de besoin, tous pouvoirs aux Gérants de la Société et/ou à toutes personnes qu'il se substituerait, à l'effet de :

- (i) signer l'ensemble des documents visés dans les décisions qui précèdent, ainsi que tous autres documents nécessaires ou utiles aux opérations envisagées ;
- (ii) faire toutes déclarations, prendre tous engagements ;
- (iii) plus généralement signer et certifier conforme tous documents, actes et pièces, élire domicile et faire le nécessaire à l'ensemble des effets ci-dessus.

CINQUIEME DECISION

(Pouvoirs pour formalités)

Les Associés, en conséquence des décisions qui précèdent,

délèguent tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

* * *

Le présent acte, qui constate les décisions unanimes des Associés, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les Associés sera consigné sur les registres des procès-verbaux de la Société.

A cet effet, un original des présentes est conservé par les Gérants qui le reconnaissent.

Fait à Paris, le 30/01/2025, en un exemplaire électronique Docusign



Abdulaziz ALSHAYA



Abdulla ALSHAYA

AA CORMORAN

Société civile immobilière au capital de 100 euros
Siège social : 45-46 Boulevard de la Croisette à Cannes (06400)
948 775 382 R.C.S. Cannes
(la "**Société**")

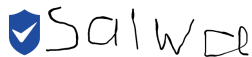
Bon pour acceptation des
fonctions de gérant de la
Société



Kholoud A H A ALNASER

*(Faire précéder de la mention : "Bon pour
acceptation des fonctions de gérant de la
Société")*

Bon pour acceptation des
fonctions de gérant de la
Société



Salwa KH A M H ALSHAYA

*(Faire précéder de la mention : "Bon pour
acceptation des fonctions de gérant de la
Société")*